Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Obtention de diplôme d'ingénieur Score TOEFL

Par Visiteur

Madame, Monsieur,

Je suis étudiant à l'école d'ingénieur Sup Galilée(école publique) où j'ai effectué ma troisième et dernière année d'école d'ingénieur à Centrale Marseille.

Le jury d'école du 17 octobre 2006 m'a déclaré ajourné à cause de mon score au TOEFL (Test d'anglais) qui est 536 L'injustice que je dénonce est que trois élèves de ma promotion qui ont des scores au TOEFL inférieurs au mien ont eux été admis et auront leur diplôme.

J'ai en ma possession le procès verbal provisoire du 3 octobre 2008 au format pdf où on me valide le niveau B2 qui suffisant pour l'obtention du diplôme comme l'indique le document de contrôle de connaissance de Sup Galilée (page 4) (http://www.ispg.univ-paris13.fr/ressources/pub/controleMACS.pdf).

Voici le lien vers la "bible" de CTI (commission des titres d'ingenieurs) où est écrit qu'un score > 503 permet d'avoir le niveau B2 (page 59):
http://www.cti-commission.fr/IMG/pdf/cahier_compl_2006.pdf

L'explication qu'ils m'ont donnés au téléphone est la suivante:

Le jury de l'année précédente (deuxième année) a décidé que du fait que je partais à Marseille pour ma troisième année sans valider un EU de cours communs (en deuxième année), je devrais avoir une contrainte qui est d'avoir un score supérieur à 550 au TOEFL alors qu'il aurait été plus logique que je repasse les épreuves qui font que je n'avais pas mon UE de cours communs.

Aujourd'hui, je suis embauché chez bertin technologies et la décision du jury peut causer la perte de mon emploi.
Car travailler sans diplôme est une situation professionnelle instable.
Ma situation personnelle est la suivante, je suis marié et j'ai une fille de deux ans et donc une perte d'emploi peut être lourd de conséquence et ne plus sbvenir aux besoins de ma famille ou ne plus être capable de payer mon loyer et me retrouver à la rue. De plus le contrat de travail de ma femme est fini au mois de septembre.

Merci de m'indiquer les démarches que je peux engager pour dénoncer l'injustice qui m'a été faite et obtenir mon diplôme d'ingénieur.

PS:
* J'ai en ma possession le procès verbal du jury de 17 octobre en version papier où on voit des admis avec 530 au TOEFL et ajourné avec 536 au toefl.

* J'ai contacté plusieurs professeurs de mon école et je pense fortement que je pourrais avoir une pétition signée par la majorité de mes enseignants ainsi que le directeur de ma formation contre cette décision injuste.

Par Visiteur

Bonjour.

Sans dévoiler le secret professionnel qui m'incombe, je suis étonné du fait que vous soyez le deuxième éléve de votre cursus à nous contacter à ce propos aujourd'hui..

Si vous voulez, je peux contacter l'autre éléve pour vous mettre en rapport, sous reserve du secret professionnel bien sûr.

Ceci étant, s'agissant des recours:

-Il est important d'agir immédiatement dans la mesure où les délais de recours en Droit administratif sont trés courts (deux mois).

-Vous devez au préalable envoyer un lettre par LRAR au Doyen de votre établissement précisant vos arguments et considérant que la décision qui a été prise à votre encontre constitue une décision faisant grief susceptible d'un recours pour excés de pouvoir devant le tribunal adminsitratif.

-A defaut de réponse de leur part, ou en cas de réponse négative, vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour exercer votre recours devant le tribunal administratif.

L'assistance d'un avocat est trés vivement conseillé dans cette procédure.

Cordialement.

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.